

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement / Voirie
 - A. Décision sur la rétrocession de la Voie St Martin de Valamas - St Agrève
 - B. Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève (Tranche 1) : demande de subvention
 - C. Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève : Convention de fonds de concours avec le Département pour les ouvrages d'art [ajournée]
 - D. Extension du réseau d'assainissement sur Dornas (Quartier de Noirois et Secteur du Moulin) : demande de subvention complémentaire
 - E. Extension du réseau d'assainissement sur Accons (Quartier de Villebrion) : demandes de subvention
 - F. Cession de matériels et véhicules
 2. Culture
 - A. Programmation de la saison culturelle 2016 : demande de subvention
 3. Finances
 - A. Amortissement exceptionnel
-

Date de la convocation : 24 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Philippe DESESTRES, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés représentés : M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur des Pôles Culture et Tourisme
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Économie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau.

1. Eau / Assainissement / Voirie

A. Décision sur la rétrocession de la Voie St Martin de Valamas - St Agrève

M. Fayard indique que ce tronçon de voie est actuellement propriété du Département de l'Ardèche, qui souhaite la rétrocéder. Deux options sont possibles :

- Rétrocession en domaine public : le tronçon de voie est transféré aux communes concernées, à savoir Intres, St Julien Boutières et St Agrève. C'est une solution simple et rapide nécessitant cependant l'accord des 3 communes ; communes qui la mettront à disposition de la Communauté de communes.
- Rétrocession en domaine privé : vente du tronçon de voie à la Communauté de communes, à un prix restant à déterminer. Il s'agit d'une procédure beaucoup plus longue et complexe administrativement.

Mme Catherine Faure, Maire d'Intres, indique que son conseil municipal va délibérer en faveur de la rétrocession à sa commune de la partie de voie la concernant, avec la condition que l'entretien des ouvrages présents sur le tronçon ne revienne pas à la commune mais bien à la Communauté de communes.

M. Weiss, Maire de St Agrève, se positionne de la même façon.

Catherine Faure indique qu'elle a eu également un accord de principe du Maire de St Julien Boutières.

Mme Carine Faure propose qu'un modèle de délibération allant dans ce sens soit envoyé aux 3 communes concernées.

M. Fayard ajoute que ce fonctionnement est déjà pratiqué sur les parties de voie CFD aménagées en amont.

De plus, il rappelle le fonds de concours de 614 000 € qui sera versé par le Département à la Communauté de communes pour financer les travaux prévus sur les ouvrages d'art. Dans le cas d'une vente de la voie à Val'Eyrieux, le versement de cette aide financière serait compliqué.

Après discussion, les membres du Bureau décident d'opter pour la rétrocession du tronçon de voie St Martin de Valamas - St Agrève en domaine public des 3 communes avant mise à disposition à Val'Eyrieux, et d'en informer les services du Département de l'Ardèche, actuel propriétaire.

B. Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève (Tranche 1) : demande de subvention

M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de la compétence, expose au Bureau que, dans le cadre de la poursuite des aménagements effectués sur la Dolce Via, il convient de réaliser la valorisation touristique de l'ancienne voie de chemin de fer départemental sur le tronçon St Martin de Valamas - St Agrève, enjeu touristique majeur pour l'ensemble du territoire.

Il indique que ce tronçon est divisé en deux tranches de travaux :

- Tranche 1 : St Martin de Valamas - Intres (4,3 km) + le pont en fer de St Martin de Valamas
- Tranche 2 : Intres - St Agrève (8,6 km)

Il convient aujourd'hui de demander des subventions aux divers financeurs pour la tranche 1, le coût de l'opération étant estimé à 980 000 € ht, comme indiqué ci-dessous :

| Tranche 1 St Martin de Valamas - Intres | | | |
|--|---------------------|------------------------------|---------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Travaux 4,3 km (35%) | 700 000,00 € | DETR | 294 000,00 € |
| Pont en fer St Martin | 200 000,00 € | Département | 86 000,00 € |
| Suivi/Maitrise d'œuvre | 80 000,00 € | CDDRA | 15 000,00 € |
| | | Fond de concours Département | 215 000,00 € |
| | | FEADER | 125 000,00 € |
| | | Autofinancement Val'Eyrieux | 245 000,00 € |
| TOTAL | 980 000,00 € | TOTAL | 980 000,00 € |

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

C. Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève : Convention de fonds de concours avec le Département pour les ouvrages d'art

Cette délibération est ajournée, des contacts devant être pris avec les services du Département comme indiqué ci-dessus.

D. Extension du réseau d'assainissement sur Dornas (Quartier de Noirols et Secteur du Moulin) : demande de subvention complémentaire

M. Fayard informe le Bureau que l'extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Noirols et Secteur du Moulin sur la Commune de Dornas est à l'étude. Des dossiers de subvention ont déjà été déposés auprès du Département et de l'Agence de l'Eau. Mais au vu du montant de travaux, il serait souhaitable de demander un financement complémentaire dans le cadre de la DETR 2016.

Ces travaux concernent le raccordement à la station d'épuration de Dornas du Quartier de Noirols, regroupant 27 habitations individuelles et qui accueille également un camping d'une quinzaine d'emplacements. A ceci, il faut ajouter le secteur du Moulin composé de 6 logements, la Mairie et l'école.

Ce projet permettra à terme le raccordement au système d'assainissement collectif d'environ 126 Eqh.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 550 000 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

E. Extension du réseau d'assainissement sur Accons (Quartier de Villebrion) : demandes de subvention

Toujours dans le cadre des projets inscrits au BP Assainissement 2015, M. Raymond Fayard informe le Bureau qu'il est prévu l'étude sur des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Villebrion sur la Commune d'Accons.

L'étude a permis de trouver la solution optimale pour raccorder à l'assainissement collectif le Hameau de Villebrion. Les travaux prévoiraient de raccorder le hameau de Villebrion grâce au collecteur principal assurant le transfert des effluents depuis la commune de Mariac jusqu'à la station d'épuration intercommunale. Ce hameau regroupe une trentaine d'habitations individuelles, qui amènera une charge à la station d'environ 100 Eqh.

Il est à préciser que les assainissements autonomes de ce hameau ne sont pas conformes. La densité de l'habitat du hameau et la configuration des sols ne permettent pas de conserver un assainissement autonome.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 500 000 € ht.

Il convient de demander des subventions aux divers financeurs : Etat, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

F. Cession de matériels et véhicules

Mme Carine Faure indique que, suite à la restitution de la compétence Voirie aux 6 communes du Haut Vivarais, les véhicules et matériels attachés à l'exercice de cette compétence ont été proposés aux communes puis mis en vente. Deux nouveaux acquéreurs viennent de se manifester.

➤ Commune de St Agrève

La Mairie de St Agrève s'était déjà porté acquéreur de matériels et véhicules (délibération du 27/04/2015) et se positionne maintenant pour le matériel ci-dessous énoncé :

| VEHICULE | COMMUNE CESSIONNAIRE | PRIX DE CESSION |
|-------------------|----------------------|-----------------|
| Etrave VPT 320 | St Agrève | 5 000,00 € |
| Etrave Arvel VA10 | St Agrève | 7 144,67 € |

Le Bureau communautaire, décide, à l'unanimité, de céder les véhicules et matériels tels qu'exposés ci-dessus, sous réserve de délibération concordante, à la Commune de St Agrève.

➤ M. Christian CHARRIER

Les communes n'ayant pas souhaité reprendre le véhicule Renault Multi-bennes, M. Christian CHARRIER souhaite se porter acquéreur de ce véhicule pour un montant négocié de 14 000 €.

Le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de céder le matériel ci-dessus évoqué à M. Christian CHARRIER pour un montant total de 14 000 €.

2. Culture

A. Programmation de la saison culturelle 2016 : demande de subvention

Mme Carine Faure informe le Bureau que, dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2016 sur le territoire Val'Eyrieux, il convient de demander une subvention au Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

3. Finances

A. Amortissement exceptionnel

M. Michel Villemagne, Vice-président en charge des Finances, indique qu'afin de restituer des défibrillateurs aux communes du Haut Vivarais acquis auparavant par la Communauté de communes du Haut Vivarais, il est préférable d'amortir la totalité de ce bien avant de le rétrocéder.

Il propose de pratiquer un amortissement exceptionnel sur l'année 2015 d'un montant de 12 127,01 € correspondant à la valeur nette comptable restante.

Le Bureau communautaire, décide, à l'unanimité, de pratiquer un amortissement exceptionnel de 12 127,01 € sur les défibrillateurs correspondant à la valeur nette comptable restante.

Fin de la séance à 18h45

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

